



Georges Ibrahim Abdallah : « Je ne négocierai pas mon innocence. Je ne renoncerai pas à ma position »

Par [René Naba](#)

Mondialisation.ca, 01 avril 2021

[Madaniya.info](#)

Région : [L'Europe](#)
Thème: [Loi et Justice](#)

La France a posé une nouvelle condition à sa libération

Cette information parue dans le journal libanais «Al Akhbar», le 1^{er} avril 2021, ne constitue pas un poisson d'avril. Elle serait même risible si elle n'était pas tragiquement révélatrice des turpitudes françaises et de la dépendance de la France à l'égard tant d'Israël que des États Unis.

Au delà du déni de droit constitué par l'incarcération prolongée de Georges Ibrahim Abdallah, la France a posé une nouvelle condition à sa libération. Qu'il fasse acte de contrition...Une repentance en somme, elle qui traîne tant à se repentir de ses crimes coloniaux; Une condition supplémentaire qui s'ajoute à celle, saugrenue, que son retour au Liban ne donne pas lieu à un accueil populaire, qu'il retourne dans son pays, honteux, et qu'il ne soit pas accueilli en héros.

En 37 ans de captivité, les Français- tous gouvernement confondus- n'ont toujours pas pris l'exacte mesure du personnage: Fier comme un chêne, dur comme un roc, limpide d'une clarté cristalline, incorruptible.

Sa réponse, rapportée par le journal Al Akhbar, a été à son image:

«Je ne négocierai pas mon innocence. Je ne renoncerai pas à ma position»,

a déclaré Georges Ibrahim Abdallah au terme de son entretien avec la ministre libanaise de la justice, Marie Claude Najm, à sa prison de Lannemezan, département des Hautes Pyrénées dans la région Occitanie, dans le sud ouest de la France.

Premier membre du gouvernement libanais à rencontrer le prisonnier libanais, Mme Najm a eu deux entretiens avec son compatriote captif d'une durée totale de trois heures. Elle était accompagnée du Directeur général de la sûreté libanais, le général Abbas Ibrahim, précise Al Akhbar.

Lors de ses deux visites au Liban, en 2020, à la suite de l'explosion du port de Beyrouth, le 4 août 2020, M. Macron, rappelle Al Akhbar, a multiplié les conseils et admonestations à l'égard de la classe politique libanaise, donnant des leçons sur le processus de construction de l'état, mais, souligne le quotidien, le président français a complètement passé sous silence «les violations flagrantes commises par la France en matière des Droits de l'Homme

en ce qui concerne Georges Ibrahim Abdallah».

«La France exécute les ordres des États Unis et d'Israël, alors que Georges Ibrahim Abdallah a accompli sa peine», poursuit le quotidien.

En 2018, l'État libanais s'est enfin décidé de prendre en charge le cas de Georges Ibrahim Abdallah, devenu depuis lors le doyen des prisonniers politiques en Europe.

Le président Michel Aoun avait soulevé le cas de Georges Ibrahim Abdallah auprès d'Emmanuel Macron, lors de la visite du président français à Beyrouth.

La France avait donné son accord à la visite de la ministre libanaise de la justice à Lannemezan sous réserve qu'elle se fasse dans la discrétion «sans publicité», comme si le gouvernement français était gêné aux entournures, honteux et saforfaiture.

De surcroît, la France a posé à sa condition une repentance, en contrepartie d'une «grâce présidentielle». Une grâce et non une libération sans condition du fait que le pensionnaire de Lannemezan a largement purgé sa peine.

Georges Ibrahim Abdallah a fait savoir qu'il n'était «pas dans ses intentions de négocier sur la base des conditions françaises», se considérant comme un «prisonnier politique» et qu'à ce titre la France doit «assumer ses responsabilités», ajoute Al Akhbar.

Georges Ibrahim Abdallah, fait valoir Al Akhbar, ne s'est jamais attaqué aux intérêts français, menant son combat contre la domination impérialiste et les forces colonialistes pour la défense des peuples».

Al Akhbar rappelle enfin les propos tenus par M. Macron lors de son séjour au Liban à l'occasion de sa campagne présidentielle de 2017 :

«Depuis Beyrouth, M. Macron s'était prononcé contre la reconnaissance par la France d'un État palestinien, sans accord des deux parties» (palestinienne et israélienne) «et contre toute pression sur Israël».

Lors de sa précédente rencontre avec des responsables libanais, en décembre 2018, Georges Ibrahim Abdallah avait administré une leçon de dignité et de courage à ses compatriotes, les exhortant en ces termes: .

«Ne quémandez pas ma liberté. Ne vous placez pas en position de faiblesse. Au Liban existe désormais un leadership combatif (...) La France ne dispose plus d'influence au Moyen orient, sauf en Irak et au Liban».

La parution de cette information dans le journal Al Akhbar est intervenue à la veille du 70^{me} anniversaire de Georges Ibrahim Abdallah, le 2 avril, un homme qui aura passé plus de la moitié de sa vie en prison par fidélité à ses idées.

Longue vie à Georges Ibrahim Abdallah. Que son exemple serve de leçons aux générations futures dans leur fidélité à leurs convictions et leur détermination dans leur combat.

Articles Par : [René Naba](#)

A propos :

Journaliste-écrivain, ancien responsable du Monde arabo musulman au service diplomatique de l'AFP, puis conseiller du directeur général de RMC Moyen-Orient, responsable de l'information, membre du groupe consultatif de l'Institut Scandinave des Droits de l'Homme et de l'Association d'amitié euro-arabe. Auteur de "L'Arabie saoudite, un royaume des ténèbres" (Golias), "Du Bounoule au sauvageon, voyage dans l'imaginaire français" (Harmattan), "Hariri, de père en fils, hommes d'affaires, premiers ministres (Harmattan), "Les révolutions arabes et la malédiction de Camp David" (Bachari), "Média et Démocratie, la captation de l'imaginaire un enjeu du XXIème siècle (Golias). Depuis 2013, il est membre du groupe consultatif de l'Institut Scandinave des Droits de l'Homme (SIHR), dont le siège est à Genève et de l'Association d'amitié euro-arabe. Depuis 2014, il est consultant à l'Institut International pour la Paix, la Justice et les Droits de l'Homme (IIPJDH) dont le siège est à Genève. Depuis le 1er septembre 2014, il est Directeur du site Madaniya.

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca